

**SÉANCE DU 18 MAI 2021**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 11/05/2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire (présent de la délibération n°21.05.081 à la délibération n°21.05.095 puis de la délibération n° 21.05.102 à la délibération n°21.05.120), Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe (de la délibération n°21-05-081 à la délibération n°21-05-110) ; Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÔPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON (de la délibération n°21.05.081 à la délibération n°21.05.095 puis de la délibération n° 21.05.102 à la délibération n°21.05.120), Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON (de la délibération n°21.05.081 à la délibération n°21.05.095 puis de la délibération n° 21.05.102 à la délibération n°21.05.120), Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

**Absents excusés :**

Philippe BUISSON (de la délibération n°21.05.096 à la délibération n°21.05.101)  
Anne-Marie PRIEGNITZ (de la délibération n°21-05-111 à la délibération n°21-05-129)  
Michel GALAND (de la délibération n°21.05.096 à la délibération n°21.05.101)  
Sabine AGGOUN (de la délibération n°21.05.096 à la délibération n°21.05.101)

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU MARDI 18 MAI 2021**

Lors de cette séance, le Conseil municipal, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Antoine LE NY

**Nombre de conseillers présents (de la délibération n°21-05-081 à la délibération n°21-05-095) : 22**

**Nombre de conseillers présents (de la délibération n°21-05-96 à la délibération n°21-05-120) : 21**

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 13**

**Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :**

## **COMMUNICATION DES DECISIONS**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

### **21-05-081 : Communication des décisions**

Le Conseil Municipal :

- prend acte de cette communication

## **URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

### **21-05-082 : Acquisition de la parcelle CL 289 sise 19 rue Hoche**

Le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition de la parcelle CL 289 d'une superficie de 232 m<sup>2</sup> située 19 rue Hoche appartenant à l'indivision LADAN au prix de 50 000 €
- approuve la prise en charge des frais inhérents à cette acquisition par la Ville de Libourne
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette acquisition

### **21-05-083 : Acquisition de la parcelle BP 331 - La Bordette (ER n°6 du PLU)**

Le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition de la parcelle BP 331 sise à la Bordette pour une superficie de 120 m<sup>2</sup> au prix de 4 800 euros
- accepte que les frais inhérents à cette cession soient à la charge de la Ville
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié y afférent

## **URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

**Par 32 voix pour, 2 voix contre (Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS) et 1 abstention (Christophe GIGOT), le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :**

### **21-05-084 : Mission de maîtrise d'œuvre urbaine pour la requalification des Résidences Peyronneau et Peyregourde - Participation financière de la Ville**

Le Conseil Municipal :

- approuve la participation financière de la Ville de Libourne, relative à cette mission de maîtrise d'œuvre urbaine pour la requalification des résidences Peyronneau et Peyregourde, à hauteur de 10 000€

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute

pièce relative à ce dossier

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le

ID : 033-213302433-20210518-CR\_CM\_18052021-AU

## Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes

### TRANQUILLITE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ

#### **21-05-085 : Mise en place d'un dispositif de vidéo-verbalisation**

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de vidéo-verbalisation présenté portant sur 6 secteurs de la commune délimités sur la carte annexée à la présente délibération et qui seront identifiés par des panneaux d'information (conformément à l'article 18 de la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et au Code de la sécurité intérieure)

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la vidéo-verbalisation

### SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ

#### **21-05-086 : Signature de la Convention de partenariat avec le Groupement d'intérêt Public France 2023 dans le cadre de la candidature de la ville de Libourne pour être camp de base de la Coupe du monde de Rugby**

Afin d'officialiser les relations contractuelles avec le GIP #France 2023, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat qui définit les conditions des camps de base pour la Coupe du monde de rugby 2023

#### **21-05-087 : Subventions spécifiques aux associations sportives : Club Nautique Libourne 1876, Escrime Club Libourne, Les bleus de Saint-Ferdinand et ASL Natation**

Le Conseil Municipal :

- approuve ces subventions selon le tableau ci-dessous

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTIONS SPECIFIQUES		
	Total	Répartition	
		En mai 2021 pour les mois de janvier à septembre	En septembre 2021 pour les mois d'octobre à décembre
Club Nautique de Libourne 1876	19 405 €	14 553 €	4 852 €
Escrime Club de Libourne	8 344 €	6 258 €	2 086 €
Les Bleus de Saint- Ferdinand	18 693€	14 020 €	4 673 €
Association Sportive Libourne Natation	10 382€	7786 €	2596 €

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions spécifiques afférentes

**21-05-088 : MUSEE DES BEAUX-ARTS – EXPOSITION « TOULOUSE-LAUTREC, LA NAISSANCE D'UN ARTISTE » DU 8 OCTOBRE 2021 au 8 JANVIER 2022 – Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental de la Gironde**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à solliciter auprès du Conseil départemental de la Gironde l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'exposition « Toulouse-Lautrec, la naissance d'un artiste » qui se tiendra du 8 octobre 2021 au 8 janvier 2022
- à percevoir le cas échéant les montants de ce soutien dont le montant s'élève à 10 000 euros

**21-05-089 : MUSEE DES BEAUX-ARTS – EXPOSITION « TOULOUSE-LAUTREC, LA NAISSANCE D'UN ARTISTE » DU 8 OCTOBRE 2021 au 8 JANVIER 2022 – Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à solliciter auprès du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'exposition « Toulouse-Lautrec, la naissance d'un artiste » qui se tiendra du 8 octobre 2021 au 8 janvier 2022
- à percevoir le cas échéant les montants de ce soutien dont le montant s'élève à 10 000 euros

**21-05-090 : MUSEE DES BEAUX-ARTS : Accord pour restauration d'une œuvre de René Princeteau pour l'année 2021**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accepter la restauration du dessin de René Princeteau intitulé *La vue* (inv. 37.3.2) pour un montant de 250 euros TTC

---

Madame Anne-Marie PRIEGNITZ annonce son souhait de démissionner de ses fonctions d'adjointe et d'élue municipale. Elle précise que sa démission sera effective quand elle aura reçu la notification de l'acceptation de sa démission par Madame la Préfète.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il regrette cette démission car Madame PRIEGNITZ est une élue qui s'est beaucoup investie dans des « moments peu confortables ». Il rappelle « qu'en un an elle a fait beaucoup ». Monsieur le Maire salue Madame PRIEGNITZ et précise qu'il « gardera un bon souvenir de cette collaboration ».

---

**Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :**

## **PATRIMOINE**

Rapporteur : Monsieur Christophe-Luc ROBIN

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210518-CR\_CM\_18052021-AU

### **21-05-091 : EGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE DE LIBOURNE : Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour les travaux de réparation de la flèche, du clocher et des façades extérieures de l'église**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel relatifs aux travaux de l'édifice
- à solliciter un soutien financier auprès de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 300 000 € dans le cadre de l'opération précitée

## **EDUCATION**

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

### **21-05-092 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour des travaux de rénovation de la salle de motricité de l'école maternelle de Garderose**

Le Conseil Municipal :

- approuve ce projet et son plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre de l'enseignement du premier degré

De même, ces travaux importants devant être réalisés pendant la période estivale pour une livraison à la rentrée 2021/2022, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à commencer les travaux nonobstant le traitement de la demande de subvention par cette instance

## **EDUCATION**

Rapporteur : Madame Esther SCHREIBER

### **21-05-093 : Convention de mise à disposition d'un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (A.E.S.H) auprès d'un enfant en situation de handicap sur le temps méridien à l'école Marie Marvingt**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente en 3 exemplaires

## **DOMAINE PUBLIC**


Rapporteur : Madame Marie-Sophie BERNADEAU

### **21-05-094 : Exonération des droits de terrasse liés aux extensions**

Le Conseil Municipal :

- accepte pour les cafés, hôtels et restaurants la gratuité de toutes les extensions de terrasses du 19 mai au 31 juillet 2021 inclus

**21-05-095 : Exonération des droits de place sur le domaine public pour les commerçants en textile et en produits manufacturés**

Envoyé en préfecture le 21/05/2021  
Reçu en préfecture le 21/05/2021  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20210518-CR\_CM\_18052021-AU

Le Conseil Municipal :

- accepte pour les commerçants en textiles et produits manufacturés l'exonération de droits de place pour l'occupation du domaine public sur la période du 19 mai au 20 juin 2021 inclus

-----  
Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence de la séance à Madame Laurence ROUEDE.

-----  
**Par 29 voix pour et 3 abstentions (Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Emmanuelle MERIT), le Conseil Municipal a adopté les délibérations suivantes :**

**FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

**21-05-096: Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget principal**

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion du « budget principal », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

**21-05-097 : Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget annexe festivités et actions culturelles**

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion du « budget annexe festivités et actions culturelles », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

**21-05-098 : Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget annexe port de Libourne - Saint Emilion**

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion du « budget annexe Port de Libourne - Saint Emilion », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

**Par 26 voix pour et 6 abstentions (Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Emmanuelle MERIT, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Christophe GIGOT), le Conseil Municipal a adopté les délibérations suivantes :**

**21-05-099 : Vote du compte administratif 2020 - Budget principal**

Le Conseil Municipal :

- adopte les résultats de clôture du compte administratif 2020 du « Budget principal » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 2 462 275.53 €

Résultat de la section d'investissement

Déficit : - 440 147.74 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 2 022 127.79 €

**21-05-100 : Vote du compte administratif 2020 - Budget annexe festivités et actions culturelles**

Le Conseil Municipal :

- adopte les résultats de clôture du compte administratif 2020 « Budget annexe festivités et actions culturelles » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 199 498.00 €

Résultat de la section d'investissement

Déficit : - 48 883.42 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 150 614.58 €

**21-05-101 : Vote du compte administratif 2020 - Budget annexe port de Libourne - Saint Emilion**

Le Conseil Municipal :

- adopte les résultats de clôture du compte administratif 2020 « Budget annexe Port de Libourne – Saint Emilion » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 38 455.87 €

Résultat de la section d'investissement

Excédent : 41 512.78 €

Résultat de clôture globalisé

**Excédent : 79 968.65 €**

---

Madame PRIEGNITZ quitte la séance à 20H39.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance

---

Par 28 voix pour et 6 abstentions (Edwige NOMDEDEU, Emmanuelle MERIT, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoine GIGOT), le Conseil Municipal a adopté les délibérations suivantes :

**21-05-102 : Affectation des résultats 2020 - Budget principal et budget annexe port de Libourne - Saint Emilion clos au 31 décembre 2020**

Le Conseil Municipal :

- arrête les résultats 2020 du budget principal et du budget annexe clos au 31 décembre 2020 « Port de Libourne - Saint Emilion » ;

- procède à l'affectation des résultats 2020 selon le tableau figurant ci-dessous :

	Budget principal CA 2020	BA PORT CA 2020	TOTAL CA 2020
<b>Résultat section de fonctionnement à affecter</b>			
Résultat exercice	1 889 214,65	- 22 587,08	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002)	573 040,88	61 042,95	
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>2 462 275,53</b>	<b>38 455,87</b>	<b>2 500 731,40</b>
<b>Besoin réel de financement de la section investissement</b>			
Résultat exercice	1 340 939,91	50 041,80	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001)	- 1 780 487,65	- 8 529,02	
<b>Résultat comptable cumulé ( D OU R 001)</b>	<b>- 440 147,74</b>	<b>41 512,78</b>	<b>- 398 634,96</b>
Dépenses investissement engagées non mandatées	1 712 755,67		
Recettes d'investissement restant à réaliser	183 555,52		
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 1 529 200,15</b>		<b>- 1 529 200,15</b>
<b>Besoin réel de financement</b>	<b>- 1 969 347,89</b>	<b>41 512,78</b>	<b>- 1 927 835,01</b>
<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>			
Résultat excédentaire			2 500 731,40
En couverture du besoin réel de financement			
Dégagé à la section d'investissement			1 927 835,01
(recette budgétaire au compte R 1068)			
En dotation complémentaire en réserve			284 440,52
(recette budgétaire au compte R 1068)			
<b>sous total (R 1068)</b>			<b>2 212 275,53</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement			288 455,87
(ligne budgétaire R 002 du budget (N+1))			

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	Résultat comptable cumulé (D001)	R 1068 excédent fonction capitalisé
	288 455,87 €	398 634,96 €	2 212 275,53 €

**21-05-103 : Affectation des résultats 2020 - Budget annexe festivités et actions culturelles**

Le Conseil Municipal :

- procède à l'affectation des résultats 2020 du « Budget annexe festivités et actions culturelles » selon le tableau suivant :



**Budget annexe : Festivités et actions culturelles****Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat exercice	Excédent	135 691.77 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002)	Excédent	63 806.23 €

**Résultat de clôture à affecter**

<b>Excédent</b>	<b>199 498.00 €</b>
-----------------	---------------------

**Besoin réel de financement de la section investissement**

Résultat exercice	Excédent	24 711.85 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001)	Déficit	73 595.27 €

**Résultat comptable cumulé (D001)**

<b>Déficit</b>	<b>48 883.42 €</b>
----------------	--------------------

Dépenses investissement engagées non mandatées	58 570.59 €
--	-------------

Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00 €
--	--------

<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>Déficit</b>	<b>58 570.59 €</b>
------------------------------------	----------------	--------------------

**Besoin réel de financement**

	<b>107 454.01 €</b>
--	---------------------

**Affectation du résultat de fonctionnement**

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement

Dégagé à la section d'investissement

(recette budgétaire au compte R 1068)	107 454.01 €
---------------------------------------	--------------

En dotation complémentaire en réserve

(recette budgétaire au compte R 1068)

**sous total (R 1068)**

<b>107 454.01 €</b>
---------------------

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110 /

ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

92 043.99 €
-------------

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	Résultat comptable cumulé D 001	R 1068 excédent fonction capitalisé
	<b>92 043.99 €</b>	<b>- 48 883.42 €</b>	<b>107 454.01 €</b>

**21-05-104 : Budget principal - décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal :

- adopte par chapitre la présente décision modificative n°1 du budget principal 2021 de la Ville comme suit :

Section de fonctionnement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2021	DM 1	BP 2021 + DM
<b>DEPENSES</b>				
920	Services généraux administration générale	8 981 464,00 €		8 981 464,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 512 782,00 €		1 512 782,00 €
922	Enseignement et formation	6 299 893,00 €		6 299 893,00 €
923	Culture	3 521 847,00 €		3 521 847,00 €
924	Sports	3 607 873,00 €		3 607 873,00 €
925	Interventions sociales et santé	2 719 292,00 €		2 719 292,00 €
927	Logement	14 700,00 €		14 700,00 €
928	Aménagement et services urbains	5 951 318,00 €	45 508,87 €	5 996 826,87 €
929	Action économique	973 649,00 €		973 649,00 €
931	Opérations financières	569 800,00 €		569 800,00 €
932	Dotations et participations non affectées	0,00 €		0,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	15 000,00 €		15 000,00 €
934	Transferts entre sections	2 100 000,00 €		2 100 000,00 €
938	Dépenses imprévues	169 192,00 €	-7 053,00 €	162 139,00 €
939	Virement à la section d'investissement	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>38 436 810,00 €</b>	<b>38 455,87 €</b>	<b>38 475 265,87 €</b>

RECETTES				
.002	Résultat de fonctionnement	250 000,00 €	38 455,87 €	288 455,87 €
920	Services généraux administration générale	527 973,00 €		527 973,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	55 000,00 €		55 000,00 €
922	Enseignement et formation	1 258 547,80 €		1 258 547,80 €
923	Culture	177 800,00 €		177 800,00 €
924	Sports	1 076 544,00 €		1 076 544,00 €
925	Interventions sociales et santé	27 000,00 €		27 000,00 €
927	Logement	223 284,00 €		223 284,00 €
928	Aménagement et services urbains	1 652 172,00 €		1 652 172,00 €
929	Action économique	319 546,00 €		319 546,00 €
931	Opérations financières	100,00 €		100,00 €
932	Dotations et participations	4 148 912,00 €	527 206,00 €	4 676 118,00 €
933	Impôts et taxes	28 366 231,20 €	-527 206,00 €	27 839 025,20 €
934	Transferts entre sections	353 700,00 €		353 700,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>38 436 810,00 €</b>	<b>38 455,87 €</b>	<b>38 475 265,87 €</b>

**21-05-105 : Budget principal - révision des autorisations de programme - Crédits de paiement (APCP) - année 2021**

- à procéder à un ajustement des autorisations de paiement au titre de l'année 2021, pour les opérations selon le détail ci-dessous :

## ACTUALISATION ET AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

### Actualisation de la Décision Modificative n°1 exercice 2021

Libellé de l'AP		Plan arbres et enherbement des cimetières		Financement	
Numéro		A03003			
CP annuels	CP 2020	Actu DM1 2021	CP nouveaux		
CP 2020 (réalisé)	2 616,00		2 616,00	F.C.T.V.A.	66 045
CP 2021	100 000,00	100 000,00	200 000,00	Autofinancement	336 571
CP 2022	200 000,00		200 000,00	et/ou Emprunt	
CP 2023			0,00		
CP 2024			0,00		
<b>Total</b>	<b>302 616,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>402 616,00</b>		

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A03003 au chapitre 908 / fonction 90823 / comptes 2121,2128,2315

**Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :**

#### **21-05-106 : Création de tarifs complémentaires à la saison culturelle 2021-2022 du Théâtre le Liburnia**

Le Conseil Municipal :

- crée les tarifs suivants :

- « Lettres à plus tard » - vendredi 17 septembre 2021 au tarif de 5 €,
- « Le grand débarras » - samedi 9 octobre au tarif de 5 €

#### **21-05-107 : Piscine municipale : remboursement des droits d'entrée et des cours de natation**

Le Conseil Municipal :

- procède au remboursement des entrées piscine non utilisées et des leçons de natation non pratiquées

- fixe les modalités de remboursement à l'appui des documents que les usagers vont rapporter au régisseur de la piscine via une réduction de titre par le service des finances et un virement par le Trésor Public sur le compte de l'usager

#### **21-05-108 : Remboursement d'un forfait de post-stationnement**

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement du forfait de post-stationnement qui s'élève à 25€

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

### **21-05-109 : Remboursement de frais de fourrière**

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 134,11€
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

### **21-05-110 : Remboursement de frais de fourrière**

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 127,89€
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

## **ENVIRONNEMENT**

Rapporteur : Monsieur Régis GRELOT

### **21-05-111 : Contractualisation Natura 2000 pour mise en place de l'éco pâturage du site naturel des Dagueys avec les animaux de la ferme de la Barbanne**

Le Conseil Municipal :

- accepte que la Ville s'engage en faveur de ces exigences relatives au maintien de la biodiversité présente sur le territoire

- approuve cette contractualisation Natura 2000 relative à la mise en place de l'éco-pâturage sur les prairies de Brûle et Dupite ainsi que le dépôt du dossier de contractualisation pour 2021-2024

- approuve la charte Natura 2000

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte Natura 2000 ainsi que tout document y afférent

## **ENERGIES RENOUVELABLES – RESEAUX-LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

### **21-05-112 : Dissimulation du réseau électrique Rue Orbe, Rue de l'union et Place Princeteau : demande d'aide financière auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde**

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter le Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde pour bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ces travaux

### **21-05-113 : Dissimulation du réseau électrique Place Guadet - demande d'aide financière auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde**

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter le Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde pour bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ces travaux

**21-05-114 : Dissimulation du réseau électrique au Village de Dagueys, rue de la Barbanne et Avenue de la Roudet – devant le Syndicat Départemental d’Energie Electrique de la Gironde**

Envoyé en préfecture le 21/05/2021  
Reçu en préfecture le 21/05/2021  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20210518-CR\_CM\_18052021-AU

Le Conseil Municipal :

- annule la délibération en date du 2 juillet 2020

- sollicite le Syndicat Départemental d’Energie Electrique de la Gironde pour bénéficier d’une aide financière pour la réalisation de ces travaux

## **MARCHES PUBLICS**

Rapporteur : Madame Monique JULIEN

**21-05-115 : Avenant n° 5 à la convention constitutive du groupement de commandes portant sur l’achat de denrées alimentaires pour les restaurants de collectivités et d’entreprises (ADARCE)**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’avenant n°5 à la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la modification de sa composition

## **AFFAIRES JURIDIQUES**

Rapporteur : Monsieur Antoine LE NY

**21-05-116 : Adhésion à l’association des médiateurs européens**

Le Conseil Municipal :

- adhère à l’association des médiateurs européens,

- règle la cotisation (50€/an) pour trois ans,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent

**21-05-117 : Signature d’un protocole d’accord transactionnel avec la société SCI BD 33 représentée par Monsieur Betaille suite aux travaux réalisés dans le cadre de l’aménagement urbain des quais et des berges de la Dordogne et de l’Isle**

Le Conseil Municipal :


- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel et tous les documents relatifs à cette délibération

*Imputation budgétaire : Budget principal – service ASCO – compte 67 (Charges exceptionnelles)*

**21-05-118 : Signature d’un protocole d’accord transactionnel avec Monsieur et Madame Gabillard suite aux travaux réalisés dans le cadre de l’aménagement urbain des quais et des berges de la Dordogne et de l’Isle**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le  
tous les documents relatifs à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 21/05/2021  
Reçu en préfecture le 21/05/2021  
Affiché le   
protocole transactionnel et  
ID : 033-213302433-20210518-CR\_CM\_18052021-AU

Imputation budgétaire : Budget principal – service ASCO – compte 67 (Charges exceptionnelles)

**21-05-119 : Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec Monsieur et Madame Tisseyre suite aux travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement urbain des quais et des berges de la Dordogne et de l'Isle**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel et tous les documents relatifs à cette délibération.

Imputation budgétaire : Budget principal – service ASCO – compte 67 (Charges exceptionnelles)

**DEPLACEMENTS DOUX**

Rapporteur : Madame Juliette HEURTEBIS

**21-05-120 : Mobilités actives : Plan Vélo - Demande de subvention au Département de la Gironde**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel

- à solliciter un soutien financier au titre du report modal auprès du Département de la Gironde dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 15 % du montant HT des dépenses, soit 300 000 €

**PAS DE QUESTIONS DIVERSES**

La séance a été levée à 20 heures 52.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

21 mai 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne